



**PRÉFET  
DE L'AUDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
SPÉCIAL N° 03 - DECEMBRE 2023**

**PUBLIÉ LE 06 DECEMBRE 2023**

CONSEIL DEPARTEMENTAL de l'AUDE /  
PREFECTURE de l'AUDE

## **SOMMAIRE**

### **CONSEIL DEPARTEMENTAL de l'AUDE / PREFECTURE de l'AUDE**

Arrêté signé le 22 novembre 2023 : Conseil Départemental de l'Aude  
signé le 5 décembre 2023 : Préfecture de l'Aude  
portant modification du tarif 2023 - MECS PEP de NARBONNE - Hébergement  
Géré par l'Association P.E.P. 11

**PREFECTURE DE L'AUDE**  
**Monsieur le Préfet du Département  
de l'Aude**

**DEPARTEMENT DE L'AUDE**  
**La Présidente du Conseil Départemental  
de l'Aude**

Réf. à rappeler : ASE/NE/SG/23-254

## **ARRETE DE TARIFICATION**

**Arrêté portant modification du tarif 2023**

**MECS PEP de Narbonne - Hébergement**

**Géré par l'Association P.E.P**

☞

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et notamment les articles L222-5, L313-1 et suivants, R313-1 et suivants, R314-35 ;

**VU** les articles 375 à 375.8 du Code Civil concernant l'assistance éducative ;

**VU** l'ordonnancen°45-174 du 2 février 1945 modifiée relative à l'enfance délinquante ;

**VU** la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'organisation et le fonctionnement de l'action sociale et médico-sociale notamment les dispositions relatives aux établissements et services modifiée ;

**VU** le décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

**VU** l'arrêté conjoint n°2017-05 du 03 janvier 2017 portant renouvellement de l'autorisation de fonctionner de l'établissement MECS PEP de Narbonne ;

**VU** l'arrêté conjoint n°2019-04 du 24 septembre 2019 portant extension de l'autorisation de fonctionner de l'établissement MECS PEP de Narbonne ;

**VU** l'arrêté du 29 juin 2023, portant tarification 2023 de l'hébergement de la Maison d'enfants de Narbonne gérée par les PEP11(réf. n° ASE/NE/SG/23-164) ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'adapter les besoins départementaux pour l'accueil de mineurs par une extension de capacité de la Maison d'enfants de Narbonne ;

**CONSIDERANT** la réponse rapide apportée par l'association PEP11 avec la Maison d'enfants de Narbonne ;

**SUR** rapport de Madame la Directrice Enfance Famille du Département de l'Aude et de Madame la Directrice interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Pour l'exercice budgétaire 2023, les recettes et les dépenses prévisionnelles du **service Hébergement de la MECS PEP de Narbonne** sont modifiées comme suit :

Groupes Fonctionnels		Montant autorisé
Dépenses	Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	518 050,00 €
	Groupe II - Dépenses afférentes au personnel	2 888 363,67 €
	Groupe III- Dépenses afférentes à la structure	445 268,22 €
<b>Report à nouveau déficitaire</b>		0 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 851 681,89 €</b>
Recettes	Groupe I - Produits de la tarification (- dépenses refusées)	3 841 181,89 €
	Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €
	Groupe III - Produits financiers et produits non encaissables	10 500,00 €
<b>Report à nouveau excédentaire</b>		0 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 851 681,89 €</b>
<b>Dépenses refusées par l'autorité de tarification</b>		-4 208,79 €
<b>BASE DE CALCUL DES TARIFS</b>		<b>3 836 973,10 €</b>

**ARTICLE 2 :** Pour le Département de l'Aude, la dotation mensuelle de financement pour le **service Hébergement de la MECS PEP de Narbonne** est fixée pour le mois de décembre 2023 à cinq cent soixante-treize mille trois cent cinquante-sept Euros et quatre-vingt-un centimes (573 357,81 €)  
*Le cas échéant, si la dotation n'est pas arrêtée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante, le montant mensuel à prendre en compte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 est de 319 747,76 €.*

**ARTICLE 3 :** Pour toute intervention extérieure aux services d'Aide Sociale à l'Enfance de l'Aude, la tarification des prestations de la MECS PEP de Narbonne pour le service Hébergement est fixée à un prix de journée de 307,09 Euros, tarif applicable pour le mois de décembre 2023.  
*Le cas échéant, si le prix de journée n'est pas arrêté au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante, le tarif à prendre en compte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 est de 238,96 €.*

**ARTICLE 4 :** Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du tribunal inter - régional de la tarification sanitaire et sociale – Cour Administrative d'Appel de Bordeaux – 17, cours de Verdun – 33 074 BORDEAUX Cedex, dans le délai franc d'un mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 5 :** Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'Etablissement susmentionné.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet du Département de l'Aude.

**ARTICLE 7 :** La secrétaire générale de la Préfecture, la Directrice interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud, la Directrice Générale des Services du Département et le Payeur Départemental de l'Aude sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Carcassonne, le 22 novembre 2023,

La présidente du Conseil départemental certifie  
exécutoire le présent arrêté pour avoir été :

Porté à connaissance le : **- 5 DEC. 2023**

Le Préfet



Christian POUGET

Pour la Présidente du Conseil Départemental  
et par délégation,

La Directrice Enfance Famille

Johanna Azais